

## COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 05/10/2018

**Présents** : Mrs & Mmes Gilles NOËL, Maire, Michel PRINGOT, Corinne ROBERTY, Lydie TOURNEBISE, Adjoint, Francine MAITRE, Xavier BRESSON, Valérie GERARD, Rudy GUTTON, Olivier VOILLEMIEP, Nicolas VOYARD, Christophe BOURLIER.

**Représenté** : M. Lionel ISSELIN par M. Gilles NOËL, Mme Hassina GODINHO Mme Lydie TOURNEBISE.

**Absente** : Madame Laurence MAIZIERES

**Secrétaire de séance** : Madame Corinne ROBERTY

Le Procès-Verbal de la réunion du 07/09/2018 est approuvé à l'unanimité après modification de la formulation de la taxe GEMAPI.

Le Conseil Municipal :

- **Etudie** le projet d'aménagement du carrefour de Clairvaux et **approuve** le plan de financement.
- **Prend connaissance** du dernier chiffrage de la réhabilitation de la STEP suite aux inondations et **décide** de confier la mission SPS, le marché de travaux et la mission de maîtrise d'œuvre.
- **Actualise** le montant de location des baux ruraux.
- **Accepte** l'effacement d'une dette au service des Eaux,
- **Est informé**
  - De l'ouverture des inscriptions aux affouages jusqu'au 26/10/2018.
  - De l'alerte « peste porcine » en Belgique et des précautions en découlant.
  - De la matérialisation réussie d'une allée au nouveau cimetière de Ville et de la pose d'une plaque commémorative au jardin du souvenir.
  - Des difficultés de mise en œuvre des équipements P.M.R.
  - De l'état d'avancement du dossier « canal et moulin ».
  - Du suivi des affaires judiciaires.
  - D'une proposition d'ajustement des cotisations AEVF (chemins Via Francigena).
  - D'une réunion de la Chambre d'Agriculture le 23.11 dans la salle polyvalente.
  - Des droits sollicités par le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie.
  - De la grève des enseignants mardi 9/10.
  - De l'étude du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.
- **Entend** le compte rendu de l'A.G. de Maison Pour Tous, très impactée par le « plan mercredi ».
- **Est invité** à réfléchir sur la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h.

Le Maire,

G. NOËL